

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2015

Etaient présents : MM. AYCAGUER, GARCIA, BOYE, PASIAN, HERNANDEZ, MAINARDIS, BRUSTON, LAFARGE, SACAREAU, MERCI, MONDON, MONTES, SOBIERAJEWICZ, MICLO, DE OLIVEIRA, PRETOTTO, LANGER, CHAUDRON.

Absents ayant donné procuration : Mme MARAIS Patricia à Mme SOBIERAJEWICZ Fatiha, Mme RICHARDSONS Jessika à M. AYCAGUER Jean, M. HOMEHR Nicolas à M. PASIAN Frédéric, M. GUY Olivier à M. MICLO Olivier, Mme BRETOS Sabine à Mme HERNANDEZ Catherine.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 21 Heures.

Mme Fatiha SOBIERAJEWICZ est élue secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 19 février 2015, les remarques suivantes ont été apportées :

- Mme SOBIERAJEWICZ rectifie le point n°1 – page 3 – « l’emprise au sol comprend tout, sauf les piscines et les terrasses **non** couvertes ».
- M. AYCAGUER précise page 4 – 3^{ème} § - « D’une certaine manière, il va effectivement falloir baisser le prix des terrains, sachant qu’il y a des lotissements comprenant des lots de 300 m² **dans les communes autour de Lherm** ».

Suite à ces rectifications, le compte rendu est adopté à l’unanimité.

M. le Maire demande l’autorisation au Conseil de rajouter deux sujets à l’ordre du jour :

- Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d’Aménagement Hydraulique de la Vallée du Touch et de ses Affluents (SIAH)
- Création de l’emploi d’agent de maîtrise principal et suppression de l’emploi d’agent de maîtrise.

A l’unanimité, le Conseil accepte de rajouter ces deux sujets à l’ordre du jour.

1 – Présentation du débat d’Orientations Budgétaires (DOB):

Mme DE OLIVEIRA présente le DOB.

Il est obligatoire dès 3500 habitants. Il permet d’informer, de recueillir et d’engager une concertation sur les actions qui vont guider la municipalité au service de l’ensemble de la population. Il permet également de présenter une information complète sur le contexte financier et économique de la commune. Il n’est pas soumis au vote.

La fiscalité locale : L’évolution des bases d’imposition :

BASE D’IMPOSITION NOTIFIÉE	2014	2013	2012	2011	2010	2009
TAXE D’HABITATION	3 232 000	3 082 000	2 978 000	2 807 000	2 665 000	2 592 000
FONCIER BÂTI	2 389 000	2 295 000	2 194 000	2 064 000	1 966 000	1 861 000
FONCIER NON BÂTI	66 200	66 200	65 100	64 000	63 100	62 500
TAXE PROFESSIONNELLE	Transférées depuis 2004 à la Communauté de Communes du Savès					

